

**DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RECEVANT UNE CHARGE BRUTE DE
POLLUTION ORGANIQUE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 1,2 KG/J DE DBO₅**

Cadre réglementaire :

- Arrêté du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en date du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- Arrêté du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en date du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅,
- Article R.431-16 du Code de l'Urbanisme,
- NF DTU 64.1 d'Aout 2013.

Dossier à remplir et à retourner au service public d'assainissement non collectif

SIAEPA de la Région d'Arveyres – SPANC - 12 bis, Route de Libourne - 33750 Saint Germain du Puch
05.57.24.00.28 – spanc-arveyres-33@orange.fr

DEMANDEUR(S) :

Nom(s) / Prénom(s) :

Adresse : Code Postal et Commune :

Tél. :

E-mail :

N° SIRET :

TERRAIN DU PROJET :

Adresse : Code Postal et Commune :

Cadastre : section et n° :

INSTALLATEUR DU DISPOSITIF :

Nom et adresse :

Tél. :

TYPE D'HABITATION PREVUE :

Nombre de pièces principales / P.P :

(au sens de l'article R.111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « **pièces principales** » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, et éventuellement des chambres isolées par opposition aux « **pièces de services** » qui sont : cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances)

Nombre d'habitants permanents :

Destination des locaux :

- Habitation principale : - Habitation secondaire : - Autre(s) usage(s) :

Alimentation en eau potable :

- Canalisation publique :

- Puits : Date du contrôle réglementaire :

Distance par rapport à l'installation d'assainissement non collectif projetée :

>35 m ≤ 35 m

Destination des eaux pluviales :

- Infiltration : - milieu superficiel (fossé, ruisseau...) : - Autre: Précisez :

A. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

- Superficie : - du terrain :m² - disponible pour l'assainissement : m²
- Pente du terrain : faible moyenne forte % (précisez le sens sur le plan)
- Peut-il y avoir de l'eau libre dans le sol (source, nappe, ...)?
non : oui : précisez à quelle profondeur :.....
- Existe-il un ouvrage de pompage privé (puits, forage, captage d'eau...)?
oui : non :
- Zone inondable : oui : Précisez (crue, remontée nappe d'eau...) :
non :
- Nature du sol selon étude de terrain

Epaisseur du sol avant le matériau géologique et la couleur du sol :	Texture dominante :	Hydromorphie :
-moins de 50 cm : <input type="checkbox"/>	-sableuse : <input type="checkbox"/>	-nulle : <input type="checkbox"/>
-de 50 à 100 cm : <input type="checkbox"/>	-limoneuse : <input type="checkbox"/>	-faible : <input type="checkbox"/>
-supérieur à 100 cm : <input type="checkbox"/>	-argileuse : <input type="checkbox"/>	-moyenne : <input type="checkbox"/>
-couleur :	-profondeur :.....	-intense : <input type="checkbox"/>
		-profondeur :.....

Nature du matériau géologique :	
-rocher : <input type="checkbox"/>	-argile : <input type="checkbox"/>
-rocher altéré : <input type="checkbox"/>	-autre : <input type="checkbox"/> précisez :.....

B. FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (pour information)

DIMENSIONS PRECONISEES- 1 P.P = 1 E.H ⁽²⁾

Habitation	Installations avec traitement par le sol				Installations avec d'autres dispositifs de traitement	
	Prétraitement		Traitement		Prétraitement	Traitement
Nombre de pièces principales	Fosse toutes eaux	Bac dégraisseur (facultatif)	Longueur totale de drainage (cas des tranchées) ⁽⁴⁾	Surface de drainage (cas des filtres, lits filtrants et tertres) ⁽⁵⁾	Bac dégraisseur (facultatif)	Dispositif agréé ⁽⁶⁾
3	3 m ³		45 – 60 ml	20 m ²		Se reporter à la fiche technique réglementaire
4	3 m ³		45 – 60 ml	20 m ²		
5	3 m ³		45 – 60 ml	25 m ²		
6	4 m ³	⁽³⁾	54 – 80 ml	30 m ²	⁽³⁾	
7	5 m ³		63 – 96 ml	35 m ²		
8	6 m ³		(+09-16 ml / P.P suppl.)	(+5 m ² / P.P suppl.)		

⁽²⁾ P.P = Pièce Principale E.H = Equivalents-Habitants

⁽³⁾ Volume minimal = 200 litres pour la cuisine seule et 500 litres pour toutes les eaux ménagères.

⁽⁴⁾ Longueur maximale d'une tranchée = 30 ml.

⁽⁵⁾ Pour le Tertre d'infiltration uniquement : angle < 30° entre sol et parois à la base.

⁽⁶⁾ L'agrément ne dispense pas les fabricants, les vendeurs ou les acheteurs de leur responsabilité et ne comporte aucune garantie. Il n'a pas pour effet de conférer des droits exclusifs à la production ou à la vente.

C. FILIERE RETENUE

❖ FILIERE TRADITIONNELLE

Compléter les cadres 1 et 2 ou les cadres 1, 3 et 4

PRETRAITEMENT	1
- <input type="checkbox"/> FOSSE TOUTES EAUX	Volume :
- <input type="checkbox"/> BAC DEGRAISSEUR	Volume :
- <input type="checkbox"/> PREFILTRE (intégré à la fosse toutes eaux)	Type :
- <input type="checkbox"/> AUTRE précisez :	Volume :

TRAITEMENT SUIVI D'UNE DISPERSION DANS LE SOL	2
<input type="checkbox"/> gravitaire <input type="checkbox"/> poste de relevage	Volume :
- <input type="checkbox"/> TRANCHEES D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR	
▪ répartition : - nombre de drains : longueur de drain /tranchée : longueur totale de drain :	
- <input type="checkbox"/> LIT D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR	surface :
- <input type="checkbox"/> LIT FILTRANT VERTICAL NON DRAINE	surface :
▪ largeur du filtre :	longueur du filtre :
- <input type="checkbox"/> TERTRE D'INFILTRATION	surface au sommet : à la base :
▪ répartition : - nombre de drains : longueur unitaire : longueur totale de drain :	

TRAITEMENT SUIVI D'UN REJET HORS SOL	3
<input type="checkbox"/> gravitaire <input type="checkbox"/> poste de relevage	Volume :
- <input type="checkbox"/> FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE	surface : - <input type="checkbox"/> étanche
▪ largeur du filtre :	longueur du filtre :
- <input type="checkbox"/> LIT FILTRANT DRAINE A FLUX HORIZONTAL	surface :
▪ largeur de répartition :	
- <input type="checkbox"/> LIT FILTRANT DRAINE A FLUX VERTICAL A MASSIF DE ZEOLITE	surface :
(pour 5 pièces principales maximum et avec un volume de fosse toutes eaux de 5 000 litres minimum)	

EVACUATION	4
- <input type="checkbox"/> INFILTRATION PAR LE SOL EN PLACE SOUS-JACENT OU JUXTAPOSE AU TRAITEMENT :	
▪ Dispositif :	
▪ Dimensionnement :	
- <input type="checkbox"/> MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL (Fossé, Cours d'eau, Ruisseau, ...)	
▪ Précisez :	
- <input type="checkbox"/> AUTRE (Irrigation souterraine ou Puits d'infiltration)	
▪ Précisez :	

❖ FILIERE AGREEE

Compléter les cadres 6 et 7 et éventuellement le cadre 5

PRETRAITEMENT	5
- <input type="checkbox"/> BAC DEGRAISSEUR	Volume :
- <input type="checkbox"/> AUTRE précisez :	Volume :

TRAITEMENT	6
<input type="checkbox"/> gravitaire <input type="checkbox"/> poste de relevage intégré <input type="checkbox"/> poste de relevage séparé	Volume :
- <input type="checkbox"/> DISPOSITIF AGRÉÉ	
Dénomination commerciale (joindre la fiche technique) :	
▪ Dimensionnement (en EH) :	
▪ Numéro d'agrément (joindre une copie du courrier officiel) :	

EVACUATION	7
- <input type="checkbox"/> INFILTRATION PAR LE SOL EN PLACE SOUS-JACENT OU JUXTAPOSE AU TRAITEMENT :	
▪ Dispositif :	
▪ Dimensionnement :	
- <input type="checkbox"/> MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL (Fossé)	
▪ Précisez :	
- <input type="checkbox"/> AUTRE (Irrigation souterraine ou Puits d'infiltration)	
▪ Précisez :	

REMARQUES :

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé ainsi que sur les pièces jointes, s'engage à réaliser les travaux d'assainissement non collectif selon la réglementation en vigueur et d'entretenir son installation.

En complément, il devra s'acquitter d'une redevance pour le contrôle de conception et d'exécution à réception de l'avis de sommes à payer émanant du Trésor Public.

A Le

Signature

DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LE DOSSIER

1. Copie du récépissé de dépôt du PC (uniquement pour les permis de construire)
2. Etude de conception de filière réalisée par un cabinet d'expertise hydrogéologique
3. Un plan de situation permettant de localiser l'installation (à l'échelle appropriée).
4. Un plan de masse (à l'échelle appropriée) précisant :
 - la position de l'habitation et des limites de propriété ;
 - les différentes sorties d'eau de l'habitation (emplacement, nature) ;
 - la position des différents ouvrages d'assainissement et des canalisations ;
 - les principales côtes (uniquement dans le cas d'une filière d'assainissement drainée) :
côte sortie eaux usées de l'installation, côtes terrain, côte fil d'eau du milieu récepteur ;
 - l'emplacement des puits, sources, ruisseaux.....dans un rayon de 50 m ;
 - le devenir des eaux pluviales.
5. Pièces complémentaires éventuelles :
 - Copie du règlement du lotissement concernant l'assainissement (uniquement pour les projets situés dans un lotissement),
 - Autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur si domaine privé,
 - Etude hydrogéologique complémentaire,
 - Autre : précisez

INFORMATION

- Suite à l'approbation du dossier, le **demandeur devra prévenir le service au moins 05 jours avant la date prévue des travaux** afin de pouvoir réaliser le contrôle de conformité de l'installation durant la réalisation de ceux-ci et avant remblaiement.
- Le dossier de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif est disponible en ligne à la rubrique « documents téléchargeables » :
<http://www.siaepa-arveyres.fr/assainissement-non-collectif/documents-telechargeables/>
- Le règlement du service public d'assainissement non collectif est disponible en ligne à la rubrique « gestion et financement » :
<http://www.siaepa-arveyres.fr/assainissement-non-collectif/gestion-et-financement-anc/>